

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteurs : Françoise BOUJARD et Jean-Marc CLERY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Schéma directeur immobilier des lycées publics - Point d'avancement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le schéma directeur immobilier des lycées publics bretons (SDI), approuvé en décembre 2016, a fixé une nouvelle approche de l'intervention sur le bâti des lycées selon différents axes prioritaires, sur la base d'une analyse multi-critères permettant de qualifier l'état et l'évolution du patrimoine immobilier au regard d'un certain nombre d'objectifs. Il a fixé des priorités et un certain nombre d'engagements sur une période de 10 ans, consacrant un budget annuel de 80 M€. Les interventions ont commencé avec le premier plan d'action 2017-2018 pour une partie des 20 sites identifiés par l'axe 1 et devant faire l'objet d'une restructuration d'ampleur ; les opérations se poursuivront sur les prochains plans d'action.

Après 18 mois de mise en œuvre du premier plan d'action, le présent rapport propose un point d'avancement du SDI, notamment s'agissant de la rénovation des différents sites. Il présente également les nouvelles opérations structurantes à prévoir ainsi qu'un bref point d'étape sur les programmes de construction des nouveaux lycées bretons. Un tableau en annexe présente l'état d'avancement des études et travaux pour les 20 lycées de l'axe 1.

Ce document constitue un premier bilan de la démarche du SDI et trace également des perspectives pour les prochaines interventions. Le bilan du plan d'action 2017-2018 sera présenté à la fin de l'année 2018.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue la qualité du document et les indications nombreuses et détaillées sur les opérations relevant des différents axes du SDI ainsi que les échéances de travaux mentionnées.

Il apprécie la présence des éléments financiers déclinés par axes, même s'il reste difficile de les retrouver dans l'architecture des programmes du budget régional.

Les éléments du document concernant l'axe 6 (adaptation aux évolutions démographiques) ne permettent pas aisément la comparaison avec le suivi des programmations mentionnées dans le programme 303 du budget. A ce titre, un calendrier de l'ensemble des interventions liées à l'augmentation des capacités d'accueil en Ille-et-Vilaine aurait été éclairant car, dans son avis sur le budget primitif 2018, le CESER avait regretté le retard pris à Bain de Bretagne, à Victor et Hélène Basch à Rennes, ou encore à Lamballe (qui, lui, relève de l'axe 1).

En ce qui concerne les interventions sur les trois axes prioritaires du SDI (restructurations globales, mise en conformité de l'accessibilité, maintien des sites), le rapport affiche un bon niveau de mise en œuvre avec un nombre d'actions conforme aux objectifs du plan d'action 2017-2018, et pour l'axe 1 un nombre de sites concernés (12) légèrement supérieur à la prévision de décembre 2016.

Pour autant, seuls 3 sites de l'axe 1 sont effectivement en travaux à l'heure actuelle, un site faisant l'objet d'une intervention avant la programmation de l'étude globale. Le prochain plan d'action 2019 - 2020 doit voir le passage à la phase travaux pour 10 nouveaux sites et la programmation des études pour les 8 sites restants, ce qui est mieux que prévu. En 2021, les 20 sites devraient donc être en phase de travaux. Même si seuls 4 d'entre eux verront la fin des travaux pour 2021, le CESER apprécie néanmoins cette accélération notable dans la programmation. Il espère que l'évolution des « capacités de faire » de l'outil de production régional (l'opérateur régional SemBreizh et la direction de l'immobilier et de la logistique de la Région) le permettront effectivement.

Le document annonce la mise en place dans chaque établissement relevant de l'axe 1 de *comités de pilotage*, ouverts à l'ensemble de la communauté scolaire. Le CESER salue cette décision qui satisfait ses demandes répétées d'associer toutes les parties prenantes à la réflexion sur l'évolution du bâti.

S'agissant de l'axe 2 « *Accessibilité* », le document annonce un objectif de 40 établissements mis en conformité au terme du plan d'action 2019-2020, date du début de la deuxième tranche de 3 ans de l'Agenda accessibilité (ADAP). Le CESER salue cette ambition mais s'interroge sur les capacités de réalisation dans les délais. Il souligne, par ailleurs, la nécessité d'un état des lieux mis à jour : le rapport du PPI d'octobre 2015 mentionnait que seuls 16 sites étaient accessibles à 85 % et plus, et évaluait à moins de 30 % l'effectif des lycéens bretons scolarisés dans un établissement mis en conformité. Qu'en est-il exactement aujourd'hui ?

S'agissant des autres axes présentés, le document fait deux annonces importantes : un futur « plan énergie » et une mise à jour d'ensemble du *diagnostic amiante-radon*, tous deux prévus pour la fin 2018. Le CESER souhaite connaître, dès que possible, les indicateurs de suivi qui seront élaborés. Il demande également à disposer du bilan amiante-radon dans les meilleurs délais.

Dans son avis sur le SDI de janvier 2017, le CESER avait attiré l'attention sur le nécessaire suivi des travaux d'adaptation des réseaux informatiques et souhaité qu'une vision d'ensemble soit donnée des différents volets de l'action de la Région que le budget décline dans plusieurs programmes différents. Il est donc surpris qu'il ne soit fait nulle part mention de ce dossier dans le document d'étape.

Concernant le volet hébergement, le CESER apprécie l'investissement renforcé de la Région permettant une programmation plus rapide de travaux lourds de rénovation, voire de reconstruction d'internats (8 de plus que les 3 identifiés dans l'axe 5). Ces interventions sont très attendues dans plusieurs lycées dont les locaux sont fortement dégradés. Par ailleurs, un indicateur permettant d'évaluer l'augmentation des capacités d'accueil en internats (nombre de lits supplémentaires à l'issue des travaux) serait également utile : dans ses avis sur le RADD pour le programme 303 le CESER en a déjà fait la demande.

Le CESER suggère que la réflexion sur le service rendu en internats prenne également en compte les besoins liés aux poursuites d'études post-Bac sur les sites des lycées, notamment pour les jeunes issus des Bac Pro de plus en plus nombreux en BTS. Cette réflexion ne devrait pas non plus méconnaître la montée des besoins d'hébergement liés à l'accueil des jeunes migrants isolés.

En ce qui concerne la programmation des nouveaux lycées, le CESER note l'engagement pour une ouverture du lycée S. Veil de Liffré dès la rentrée 2020. Il déplore en revanche les retards pris pour le lycée de Ploërmel dont l'ouverture semble cette fois repoussée à la rentrée 2022.

Enfin, le CESER s'interroge sur le sens d'une remarque faite au paragraphe I.3 (*Opérations nouvelles à engager*) sur la construction de nouveaux bâtiments au lycée P. Mendès-France à Rennes et la suppression des 24 bâtiments modulaires existant actuellement sur le site. Il est dit que « *ce projet devra permettre d'absorber les évolutions démographiques du bassin rennais dans l'attente de la construction des nouveaux lycées programmés à l'ouest et au sud de Rennes.* » L'objectif des bâtiments modulaires étant d'absorber provisoirement la poussée démographique dans le secteur, quelle sera alors exactement la destination de bâtiments neufs en dur ? Le CESER souhaite savoir si cette décision provient d'un changement d'analyse du Conseil régional sur les évolutions démographiques attendues sur le bassin rennais.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Schéma directeur immobilier des lycées publics - Point d'avancement

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 103

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danièle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB),

Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Le *Schéma directeur des lycées* (SDI) constitue actuellement au sein de la Mission III le pivot de la politique régionale en direction des lycées. Depuis sa présentation en décembre 2016, la FSU en a eu une appréciation nuancée, au gré des différents *rendez-vous* et selon qu'on avait à juger soit des objectifs soit des réalisations.

Ainsi l'année dernière à même date, pour l'examen du RAP 2016, la FSU avait jugé sévèrement les débuts de la mise en œuvre du *Schéma Directeur*, notamment en raison des retards pris, mais surtout de l'insuffisance du dialogue avec les équipes éducatives qui a conduit à des malentendus, et des erreurs parfois, dans les choix d'actions. Nous avons également alerté sur l'état de découragement dans les établissements, surtout dans les secteurs où les lycées publics sont confrontés à la concurrence de lycées privés mieux équipés.

Aujourd'hui à l'image de l'avis du CESER, l'appréciation de la FSU sur ce *Point d'étape* réalisé par la Région est plus positive. D'abord parce que le changement est perceptible dans le niveau des moyens budgétaires engagés (+ 75 M€ entre le *Programmes 303* et *305* pour le *Plan d'action 2017-2018* par rapport au précédent), mais aussi parce que l'approche de la planification des réalisations semble avoir été résolument renouvelée.

Ainsi la mise en place dans chaque établissement relevant de l'Axe 1 de *comités de pilotage* ouverts à l'ensemble de la communauté scolaire est une excellente nouvelle pour nous qui n'avons eu de cesse de le demander dans toutes les instances et à chaque rendez-vous avec la Région. Maintenant il convient de ne pas tarder à les réunir, y compris dans les établissements dont les travaux ne seront programmés que dans les prochains *Plans d'action*.

Pour autant, avec 20 sites entrés en *phase travaux* pour une restructuration d'ampleur d'ici à 2021 et 4 seulement qui seront achevés à cette date, on sera encore loin du compte pour les 116 établissements publics d'un parc qui continue de vieillir et de se dégrader de plus en plus rapidement. Or, on ne sait toujours pas à quel terme ces 20 lycées seront effectivement « remis à neuf » : 2025 ? plus tard encore ? De même, sur l'Axe « *Accessibilité* », on ne peut que s'inquiéter de l'avis du CESER plutôt dubitatif quant à la mise à niveau annoncée de 40 établissements au terme du *Plan d'action 2019-2020*, date du début de la deuxième tranche de 3 ans de l'*Agenda accessibilité* (ADAP).

Un autre point relevé par le CESER - cette fois dans le RAP *Programme 303* - retient l'attention : on y apprend que plus de 90 structures modulaires provisoires ont été achetées et plus d'une soixantaine louées chaque année en Ille-et-Vilaine, pour un coût total sur 3 ans de plus de 7 M€ - soit le tiers du coût d'un lycée neuf ce qui a effectivement de quoi interroger. Certes pour partie ces bâtiments ne servent pas à accueillir des élèves supplémentaires mais sont rendus nécessaires du fait de travaux de rénovation en cours ; mais il semble tout de même que, pour une part, cette situation tendue tient à l'attentisme dans lequel la Région est restée trop longtemps : « *Les retards pris ne résultent pas d'un défaut d'anticipation, mais d'un défaut de décision* », a-t-on entendu. C'est dire que l'essentiel du problème n'est pas *technique*, mais *politique*. Dont acte.

S'agissant des nouveaux lycées à Liffré et à Ploërmel, les choses semblent sur le rails - dommage tout de même que tout ne « roule » pas à la même vitesse, avec une rentrée prévue à Liffré au futur lycée Simone Veil dès 2020, mais en 2022 seulement pour Ploërmel. Concernant Ploërmel, on apprend également que le rectorat examine actuellement la sectorisation du futur lycée – c'est une information que les représentants des personnels auraient dû avoir lors des Comités techniques académiques qui se sont tenus.

La Région assure que la restructuration en cours à Pierre Mendès-France incluant une nouvelle augmentation de capacités est sans lien avec le projet du second lycée rennais. La FSU en prend acte et se félicite de la suppression de nombreux bâtiments modulaires vieillissants sur le site. Pour autant, la sectorisation sur Rennes étant particulièrement délicate il serait vraiment temps que les représentants des personnels soient informés de l'état de la réflexion. En ce qui concerne le choix du site du second lycée rennais, la FSU attend sans *a priori* la communication des résultats de l'étude de la Région.

Dans nos interventions sur l'immobilier des lycées nous avons habitué les membres du CESER à l'exposé de situations emblématiques des problèmes rencontrés sur le terrain. On ne dérogera donc pas à la règle en présentant cette fois le cas du lycée Fulgence Bienvenue de Loudéac. En 30 ans et jusqu'aux travaux engagés en 2015 sur l'internat, les travaux d'ampleur dans ce lycée n'avaient concerné que la mise aux normes du self il y a une quinzaine d'années et les logements de fonctions il y a une dizaine d'années.

Les bâtiments destinés aux cours et à l'administration sont donc restés en l'état, inchangés depuis la construction du lycée en 1964 : pas d'isolation thermique, fenêtres simple-vitrage qui ne ferment pas ou qui ne s'ouvrent plus, pas de faux plafond dans les salles à quelques exceptions près créant une acoustique déplorable, pas d'ascenseur et donc pas d'accès handicapés... Malgré tout cela, grâce au dévouement des agents, les bâtiments restent propres et de bonne tenue.

Après vingt ans de désillusions, la rénovation des bâtiments d'enseignement a été enfin engagée en 2015. Seulement, elle ne s'est appliquée qu'à un seul bâtiment sur les deux existants. Et encore, seulement à une moitié de ce bâtiment qui a été transformée en internat. Celui-ci a ouvert début 2017... mais il s'est révélé immédiatement trop petit !

Quant à l'autre moitié du bâtiment, les travaux y ont été stoppés il y a 18 mois. Cela sans que les collègues en aient l'explication : seul l'extérieur a été rénové, à l'intérieur il n'y a plus rien, pas même les anciennes cloisons ! L'aménagement de ce vaste espace, longuement négocié, est sans cesse reporté et aucun plan n'en a été présenté apparemment. Depuis trois ans, les cours ont donc tous lieu dans le seul bâtiment restant, fort ancien et générant des problèmes sans fin de répartition de salles, surtout depuis l'ouverture d'une sixième classe de Seconde à cette rentrée.

Autant dire que l'annonce par la Région de la construction d'un bâtiment supplémentaire pour l'externat est accueillie avec un soulagement teinté d'une pointe de scepticisme. Mais il ne tient qu'à vous, madame la Vice-présidente, de regagner la confiance des collègues !